



**Direction de la Jeunesse, des Sports
et De la Cohésion Sociale de MAYOTTE**
Pôle Jeunesse et Sports

Appel à projets 2016 « Actions locales en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire »

La DJSCS de Mayotte soutient en 2016 des projets en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire, initiés par des associations. Le développement de la citoyenneté et du « vivre ensemble » sont des valeurs qui doivent irriguer chacun des projets déposés.

Objectifs généraux de l'appel à projets :

- Développer la qualité des animations proposées dans les structures enfance / jeunesse, hors et en Accueil Collectif de Mineurs
- Promouvoir les pratiques sociales, culturelles et/ou sportives en suscitant et en encourageant la réflexion sur leurs valeurs sociales et éducatives
- Concourir à une meilleure structuration des politiques de jeunesse sur les territoires

Les projets proposés doivent avoir pour finalité soit de :

- Favoriser l'accès des enfants et des jeunes à la pratique sportive
- Favoriser l'accès à l'art, à la culture et à une offre audiovisuelle et numérique de qualité
- Favoriser la connaissance et la protection du patrimoine environnemental
- Encourager le développement des pratiques d'incitation à la lecture et l'écriture
- Sensibiliser les jeunes sur les conduites addictives
- Favoriser la mixité avec les enfants et les jeunes porteurs de handicap(s)

Les actions proposées doivent correspondre à :

- L'organisation d'une manifestation socio-sportive ou socioculturelle à destination des enfants et des jeunes
- Des cycles d'interventions en loisirs culturels, socioculturels ou sportifs dans le cadre des PEDT
- L'organisation d'une manifestation littéraire à destination des enfants et des jeunes
- La création de supports pédagogiques

Les projets déposés devront être décrits de manière opérationnelle dans le dossier CERFA et se dérouler en 2016. Ils mentionneront le public visé, les dates et périodes précises du déroulement de l'action, les partenariats financiers mis en place, les moyens matériels et humains mobilisés, les ressources et partenaires extérieurs sollicités, le budget prévisionnel détaillé de l'action, les devis (transport, intervenants...)

ATTENTION : Toute association ayant bénéficié d'un soutien financier de la DJSCS en 2015 devra présenter le bilan de son action avant de déposer un projet en 2016

Enveloppe budgétaire DJSCS, pôle jeunesse et éducation populaire : 65 000 € (5 000 € maximum/ projet)

Date limite de dépôt des projets : vendredi 15 avril 2016

Toute demande de subvention doit faire l'objet au préalable d'une rencontre avec un conseiller Jeunesse de la DJSCS.